



À Bagnolet, le 20 avril 2021

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau 75008 Paris

Objet : reconnaissance des champs de compétence des sapeurs-pompiers professionnels

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX

21 rue Jules Ferry - 93177

BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsa.sdis



twitter.com/unsa_sdis



instagram.com/unsa_sdis

Monsieur le Ministre,

Le décret 2021-272 du 11 mars 2021 autorise les sapeurs-pompiers à procéder à l'acte médical de vaccination.

Si nous regrettons que cette décision n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux, nous vous remercions de la confiance que vous portez au corps des Sapeurs-Pompiers.

Cet appel à « l'effort de guerre », pour citer M. Le Président de la République, ne doit pas être un acte sporadique en période de crise sanitaire. Il doit être considéré comme le premier pas d'une politique de reconnaissance de la véritable technicité de notre profession en secours et soin d'urgence.

Les partenaires du secteur privé se sont déjà saisis de ce sujet. Aussi pour que le secteur public conserve un haut niveau de compétences, dans l'intérêt de la population française, les sapeurs pompiers doivent se former davantage, voir leurs qualifications s'élargir pour progresser et devenir de véritables techniciens du secours et soin d'urgence, au côté de notre service de santé et secours médical qui s'investit sans compter depuis le début de la crise sanitaire.

L'UNSA-SDIS de France souhaite que cette activité reste une mission « régaliennne » de l'Etat. Pour cela, notre compétitivité doit aussi pouvoir s'apprécier au travers du spectre de la compétence.

C'est pourquoi nous vous demandons, M. Le Ministre, de bien vouloir étudier la possibilité d'une évolution des gestes techniques de secourisme.

Vous le savez, les sapeurs-pompiers répondent toujours présents. La Nation se doit de les considérer en les dotant des ressources nécessaires voulues par les mutations de notre société. Cette reconnaissance passe aussi par des éléments factuels, comme l'inscription des compétences au Répertoire National des Certifications Professionnelles, sujet qui fut évoqué le 9 mars 2021 avec votre chargé de mission M. le sous-préfet Gérard Pehaut.



À Bagnolet, le 20 avril 2021

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX
21 rue Jules Ferry - 93177
BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsasdis



twitter.com/unsasdis



instagram.com/unsasdis

Notre profession n'est jamais restée spectatrice face aux changements. Elle s'est constamment adaptée, comme par exemple en faisant face aux interventions à caractère médico-social qui cristallisent une grande majorité de l'activité opérationnelle. Il est aujourd'hui temps de changer de paradigme en se recentrant sur nos missions originelles : le secours d'urgence et soin d'urgence.

La maîtrise de notre champ missionnel ne peut avoir lieu qu'au titre d'une spécialisation plus aboutie.

Cette spécialisation SUAP des sapeurs-pompiers est d'autant plus importante qu'en cas de crise majeure sur le territoire, les services de santé et de secours médicaux seraient démunis. En effet, majoritairement composés de sapeurs-pompiers volontaires, ces derniers seraient logiquement rappelés par leurs employeurs.

C'est un dossier que l'UNSA-SDIS de France revendique depuis plusieurs années auprès des différents gouvernements, mais il est hélas constamment relégué dans l'antichambre des décrets restant à élaborer... Nous savons votre volonté d'agir avec détermination et pragmatisme dans l'intérêt des forces de sécurité intérieure.

Aussi, nous nous tenons disponibles pour une entrevue qui permettrait de concrétiser ce dossier.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Monsieur Jacques NOAILLE

Secrétaire Général
UNSA-SDIS DE FRANCE